

Informations communales

Fermeture de l'administration municipale

Durant les fêtes de fin d'année, le bureau municipal sera fermé comme suit :

- 21 décembre 2015,
- 23 décembre 2015 au 3 janvier 2016,
- 4, 6 et 8 janvier 2016.

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2015

En raison des fêtes de fin d'année, le procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2015 sera déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat municipal du 11 au 30 janvier 2016. Durant ce délai, il sera possible de former opposition contre son contenu.

Le Fuet, le 16 décembre 2015

Conseil municipal